



**L'HONORABLE PIERRE LABELLE
JUGE COORDONNATEUR DE LA COUR SUPÉRIEURE
DU DISTRICT DE JOLIETTE**

Palais de Justice
200, rue St-Marc, Joliette (Québec) J6E 8C2
1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : (450) 753-4851 / (514) 393-2225
Télécopieur : (514) 228-4572 / Courriel : pierre.labelle@judex.qc.ca

Le 23 mars 2020

TOUS LES MEMBRES DU BARREAU LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

Objet : Activités judiciaires en matière civile et familiale
au Palais de justice de Joliette
Période : jusqu'à l'expiration de la déclaration d'urgence sanitaire

Je fais suite à l'avis transmis le 16 mars 2020.

Chambre de pratique

Les journées de pratique sont maintenues. Toutefois, je demande aux membres du Barreau de se limiter aux seules procédures judiciaires visées par les mesures instaurées.

Toute demande de remise d'audition peut s'effectuer par voie de courrier électronique à l'adresse remises.cs.joliette@justice.gouv.qc.ca en indiquant l'accord de la partie adverse. Si aucune demande de remise n'est formulée, le dossier sera remis *sine die*.

Il en est de même pour tout renouvellement d'une ordonnance de sauvegarde. Un procès-verbal vous sera acheminé constatant le renouvellement pour la période convenue.

Pour les demandes d'homologation d'entente, vous pouvez transmettre une copie de celles-ci par courriel (remises.cs.joliette@justice.gouv.qc.ca), étant précisé que les procureurs s'engagent à produire l'original dès que possible.

Procès

Les auditions prévues après le 27 mars 2020 sont annulées sauf pour les « demandes pour garde d'enfant et aliments » et celles jugées urgentes. De nouvelles dates seront offertes par la Maître des rôles.

Toutes les demandes requérant que le divorce soit prononcé devront s'effectuer par voie de déclarations assermentées.

Conférence de règlement à l'amiable

Toutes les conférences de règlement à l'amiable sont annulées.

Toute demande particulière et nécessitant une attention immédiate devra être acheminée directement à la Maître des rôles et, selon les demandes, une conférence téléphonique pourra se tenir afin d'éviter la présence des membres du Barreau dans les salles d'audience.

Je vous remercie de votre collaboration habituelle en ces circonstances exceptionnelles.



Pierre Labelle, j.c.s.

Juge coordonnateur de la Cour supérieure du district de Joliette

PL/ca

c.c. : Madame Évelyne Sauvé
Madame Murielle Legrand
Me Guy Naud
Madame Jennifer Boisclair